



- 2 -

parler au Président de la Confédération qui, dans sa réponse, aurait fait valoir le respect des droits de l'homme.

Cependant, pour la question formelle, il a confié officiellement l'affaire à son collègue à Berne.

Deux délégués gouvernementaux sont venus spécialement d'Athènes à l'occasion de la réunion de Genève. Ils avaient conçu le projet de s'élever vivement contre une telle manifestation, de faire de la polémique. Mon interlocuteur leur a vivement déconseillé d'entreprendre quoi que ce soit en relevant qu'il ne voyait d'ailleurs pas par quel moyen ces délégués pourraient s'opposer à la réunion et qu'il était plus sage de ne pas réagir ouvertement, car le lendemain, toute l'affaire serait oubliée, d'autres problèmes venant occuper ou préoccuper l'opinion publique suisse, genevoise en particulier.

Il a fait aussi allusion à la présence de M. Chavanne à une telle conférence. Comme je rétorque que M. Chavanne s'est très vraisemblablement exprimé en sa qualité de citoyen et non de représentant du Conseil d'Etat genevois, mon collègue se demande non sans ironie comment il est possible à un magistrat de laisser ses fonctions publiques à l'entrée de la salle pour s'exprimer seulement en qualité de citoyen.

Je crois vous avoir déjà dit que le Président du Conseil d'Etat de Genève, M. François Peyrot, s'est donné pour ligne de conduite de ne jamais participer à de telles manifestations tant qu'il serait magistrat. Il réproouve l'attitude de son collègue, M. Chavanne, attitude contre laquelle il ne peut malheureusement rien faire.

